MODALITÉS
D'ÉVALUATION ET VALIDATION

Chaque bloc de compétence s'obtient de façon cumulée :

- Par la validation de la totalité des blocs de compétences ;
- Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évaluée lors des périodes d'apprentissage en milieu professionnel (stages).

Les modalités d'évaluation comprennent :

- des **études de situations**
- des **pratiques simulées**
- des **analyses de situations identifiées** lors de formation en milieu professionnel (stages)

La validation partielle de la formation ne permet pas de passerelles vers d'autres certifications.
Le diplôme d'Etat est délivré par la *DRIEETS*.

PÉRIODES D'APPRENTISSAGE
EN MILIEU PROFESSIONNEL

3 stages de 5 semaines et un stage de 7 semaines sont à réaliser :

3 périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre, dans leur ensemble, d'aborder différents contextes :
Prise en soins d'enfants présentant une altération de leur état de santé physique et/ou mentale, soit stabilisée, soit en phase aigüe.
Prise en soins d'enfants dans leur vie quotidienne.

Une période de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel effectuée chez l'employeur.

LIEUX D'EXERCICE

En apprentissage vous aurez la possibilité d'intégrer toutes les structures qui emploient des auxiliaires de puériculture :

Crèches | PMI | Structures sanitaires | Pouponnières | Halte-garderie

CONSULTEZ NOS INDICATEURS DE PERFORMANCE

PARIS **MONTREUIL**

ALLÉGEMENTS
DE FORMATION

Vous pouvez bénéficier d'équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allégements partiels ou complets de certains modules de formation en fonction des titres et/ou diplômes obtenus antérieurement :

consulter la liste donnant droit aux dispenses de formation.

ÉVOLUTION
PROFESSIONNELLE

La diplomation permet la poursuite d'études vers le :
métier d'infirmier

TARIFS

Entre 8100,00€ et 12150,00€ en fonction de la durée du contrat	Pris en charge entièrement par les opérateurs de compétences ou l'ANFH ou le CNFP et/ou votre employeur.

CONTACT

Valérie LEROUX
apprentissage.pfr@lafocss.org

RÉFÉRENT HANDICAP
Valérie LEROUX
v.leroux@lafocss.org

Vous êtes en situation de handicap ?
Retrouvez notre livret d'accueil

Rendez-vous sur notre site internet pour plus d'infos

FONDATION ŒUVRE DE LA CROIX SAINT-SIMON
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922

PÔLE FORMATION - RECHERCHE

JE DEVIENS
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture par la **voie de l'apprentissage** accessible
à toutes et tous sans condition de diplôme.

Niveau 4
RNCP 40743

IFAP MONTREUIL - 30 places
IFAP PARIS - 10 places

44 rue Armand Carrel 93100 Montreuil
158 rue de Bagnolet, 75020 Paris

Région îledeFrance

LE MÉTIER
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.
Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- **Accompagner** l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ;
- **Collaborer** au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
- **Contribuer** à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

COMPÉTENCES
VISÉES

Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Appréciation de l'état clinique et mise en œuvre des soins adaptés en collaboration

Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soin, à la qualité/gestion des risques

PRÉREQUIS

- Être âgé(e) d'**au moins 17 ans** pour entrer en formation ;
- Avoir **moins de 30 ans** à la signature du contrat d'apprentissage* ;
- Aucune condition de diplôme n'est nécessaire pour s'inscrire à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture par la voie de l'apprentissage.

**Pas de limite d'âge supérieure pour les personnes bénéficiant d'une RQTH ou d'un statut de sportif de haut niveau ou porteur d'un projet de création d'entreprise*

MODALITÉS
D'ACCÈS A LA FORMATION

L'entrée en formation se déroule sur deux phases de sélection :

Avec un employeur

Les candidats ayant été sélectionnés à l'issue d'un entretien avec un employeur, sollicitent une inscription directement auprès du CFA en envoyant CV, lettre de motivation avec description du projet professionnel. A réception des documents l'équipe du CFA vous convoquera pour un entretien visant à explorer votre projet professionnel et apprécier vos motivations.

Sans employeur

Les candidats ne disposant pas d'un contrat d'apprentissage valide doivent satisfaire aux épreuves de sélection qui sont organisées. La sélection des candidats est effectuée par un jury sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation conduisant au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture.

PLANNING
RENTRÉE DE JUILLET *

Nous avons deux rentrés : **juillet et **janvier**, pour plus d'informations sur les dates de janvier rendez vous sur le site internet.*

MÉTHODES
PÉDAGOGIQUES

- **Méthodes participatives** : Analyse de pratiques - Jeux de rôle – Simulation ;
- Enseignement basé sur une pédagogie active à partir des **situations de travail ramenées du terrain ;**
- Un **suivi pédagogique individualisé** avec un formateur référent ;
- Mise à disposition de ressources et **moyens favorisant son apprentissage en autonomie** (plateforme e-learning, centre de ressources documentaires en ligne) ;
- Les intervenants sont des formateurs permanents de l'IFAP, et une équipe de professionnels de santé.

DÉROULEMENT
DE LA FORMATION

Durée de la formation par la voie de l'apprentissage :
Entre 12 et 18 mois en fonction du parcours antérieur.

- 770 heures de formation théorique ;
- 770 heures de formation clinique chez votre employeur ou dans des structures de soins dont la nature des activités permet la validation des compétences exigibles pour l'obtention du diplôme ;
- Temps employeur afin de consolider vos acquisitions professionnelles.

CONTENU
DE LA FORMATION

MODULE 1	Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sa vie sociale
MODULE 1 bis	Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale
MODULE 2	Repérage et prévention des situations à risque
MODULE 3	Evaluation de l'état clinique d'une personne
MODULE 4	Mise en œuvre des soins adaptés à l'enfant évaluation et réajustement
MODULE 5	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
MODULE 6	Relation et communication avec la personne et son entourage
MODULE 7	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
MODULE 8	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
MODULE 9	Traitement des informations, qualité et gestion des risques
MODULE 10	Travail en équipe pluriprofessionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques.